Prix Marie Ève Chassé

Le **Prix Marie Ève Chassé** vise à reconnaître la contribution exceptionnelle d'une personne au développement du milieu théâtral franco-ontarien au cours de sa carrière dans le milieu professionnel, communautaire ou de l'éducation.

Une **bourse de 1 000 $** est accordée à la personne récipiendaire, en plus de souligner sa contribution dans le cadre des célébrations entourant la Journée mondiale du théâtre.

Critères d'admissibilité

- Les personnes candidates ne peuvent être considérées si elles ont **déjà reçu le Prix Marie Ève Chassé** (ou sa précédente itération, soit le « Prix Hommage Théâtre Action »).
- **Les personnes candidates peuvent être membres de l'organisme**, déléguées d'un organisme membre ou complices de l'organisme, **sans qu'elles soient nécessairement membres** ou qu'elles aient déjà été membres.

Processus de mise en candidature

L'équipe de Théâtre Action élabore une liste initiale de candidatures potentielles. Une invitation est également envoyée aux membres de l'organisme afin de soumettre leurs propositions de candidatures.

Cette liste conjointe est ensuite soumise au conseil d'administration de Théâtre Action pour discussion, bonification et validation finale. Pour outiller le jury, l'équipe de Théâtre Action est chargée de monter un dossier pour chacune des candidatures, et d'y inclure un court texte expliquant les raisons de la mise en candidature (250 mots).

Un jury multisectoriel est mis sur pied afin de délibérer et d'identifier la personne lauréate.

Règlements généraux

1. Le jury aura pour mandat d'identifier une personne lauréate.
2. La personne lauréate sera dévoilée publiquement lors des célébrations de la Journée mondiale du théâtre.
3. La personne lauréate sera informée par TA préalablement du moyen de la reconnaissance (selon les budgets et les moyens de TA) afin d'être en mesure de se préparer adéquatement.
4. Les membres de l'équipe de Théâtre Action ne prendront pas part aux discussions et aux délibérations du jury. Leur rôle sera principalement focalisé sur l'animation, pouvant également apporter des éclaircissements au jury en ce qui a trait aux directives à suivre.
5. Toute documentation relative au processus de mise en candidature et de délibérations sera archivée dans les dossiers de Théâtre Action.

Critères d'évaluation des dossiers de candidature

Mérite

- la qualité exceptionnelle de la contribution de la personne candidate au développement du milieu théâtral franco-ontarien.

Impact

- la portée des contributions de la personne candidate au développement du milieu théâtral franco-ontarien, en tenant compte du contexte de son milieu;
- l'engagement exceptionnel, la créativité et les efforts de la personne candidate envers le

développement du milieu théâtral franco-ontarien.

Pertinence

- l'influence et/ou le travail de la personne candidate sur l'enrichissement et l'évolution du développement et des pratiques de son milieu.

Procédures de sélection du jury

1. Théâtre Action veillera à ce qu'il y ait une représentativité régionale parmi les membres du jury.
2. Dans la mesure du possible, Théâtre Action s'engage à identifier les membres du jury parmi une liste de personnes ayant été proches de l'activité théâtrale franco-ontarienne.
3. TA veillera à ce que le jury soit composé de TROIS membres représentant chacun des secteurs suivants :
    - UNE personne du milieu professionnel.
    - UNE personne du milieu communautaire.
    - UNE personne du milieu de l'éducation.
4. Le jury sera composé et les délibérations seront menées dans le respect de la politique de conflit d'intérêt de Théâtre Action.

Procédures de sélection des candidat·e·s

1. Les membres du jury prennent connaissance des dossiers de candidature et octroient une note préliminaire (sur 10) à chacun d'entre eux en écho aux critères de sélection.
2. L'ensemble des notes sont compilées et une note moyenne est attribuée à chacun de dossiers, afin de dresser la table pour les délibérations.
3. Les membres du jury sont invité·e·s à partager leurs commentaires sur chacun des dossiers de candidature, un par un.
4. L'équipe de Théâtre Action est chargée de prendre note des commentaires formulés à l'endroit de chacun des dossiers.
5. Une fois que l'ensemble des dossiers ont été discutés, les membres du jury sont invités à choisir la personne lauréate. S'il n'y a pas de consensus clair, les membres du jury pourront par exemple faire une sélection de leurs dossiers coup de cœur, éliminer les dossiers moins porteurs ou encore passer à une deuxième ronde de pointage. La personne de l'équipe de Théâtre Action chargée de l'animation des délibérations pourra les guider dans cette étape finale.